

Agriculture urbaine : 62 dossiers déposés pour l'appel à projets Quartiers Fertiles



Pour encourager le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU a lancé en février dernier l'appel à projets « Quartiers fertiles ». A l'issue de la première phase de candidature ouverte jusqu'au 1er juin, 62 projets ont été déposés et les lauréats seront annoncés en octobre prochain.

Convaincus que l'agriculture urbaine est source de bénéfices environnementaux, sociaux, éducatifs et économiques, l'ANRU et ses partenaires (Secrétariat général pour l'investissement, Banque des Territoires et Ademe) s'étaient donné pour objectif d'accompagner les collectivités et leurs partenaires dans la prise en compte de l'agriculture urbaine dans les projets de renouvellement urbain via un appel à projet lancé par le Ministre chargé de la Ville et du Logement Julien Denormandie le 5 février 2020.

Doté de 21 millions d'euros pour accompagner financièrement une première vague de projets en termes d'ingénierie, d'investissement et de personnel, l'appel à projets « Quartiers fertiles » a également vocation à accompagner techniquement les porteurs de projets en s'appuyant sur un large réseau de partenaires publics et privés.

« Malgré le contexte particulier de ces derniers mois, nous nous félicitons du nombre de dossiers reçus dans le cadre de cette première vague de candidatures » a indiqué Nicolas Grivel, Directeur général de l'ANRU. « Nous espérons quelques premiers projets pour amorcer la dynamique, nous sommes bien au-delà ce qui nous conforte dans l'intérêt que rencontre l'agriculture urbaine sur ces territoires. La crise sanitaire que nous connaissons amplifie encore les attentes » ajoute-t-il.

Les 62 dossiers explorant l'ensemble des champs de l'agriculture urbaine (fermes urbaines, tiers lieux agricoles, agriculture, élevage, aquaponie...) concernent 45 communes différentes réparties sur 12 régions. Les candidatures sont en cours d'instruction avant l'annonce des premiers lauréats prévue en octobre prochain.

Comme prévu, une deuxième vague de candidatures va s'ouvrir avec pour date limite le 15 novembre pour permettre notamment aux exécutifs municipaux et intercommunaux renouvelés de s'inscrire dans cette démarche.

Liens utiles

[En savoir plus](#)